

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0109**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Budget principal 2017 : affectation du résultat.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget principal pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2017	14 698 446,88 €	7 932 356,26 €	6 766 090,62 €
Résultat antérieur reporté	526 117,89 €		526 117,89 €
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			7 292 208,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2017	18 938 461,99 €	20 807 693,48 €	-1 869 231,49 €
Résultat antérieur reporté	5 220 680,35 €		5 220 680,35 €
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			3 351 448,86 €
RESTE A REALISER			
Investissement		23 280 045,90 €	-23 280 045,90 €
Investissement	14 522 106,69 €		14 522 106,69 €
(3) - Résultat Rar			-8 757 939,21 €
AFFECTATION EN RESERVE - article 1068			
Résultat d'investissement (2)	3 351 448,86 €		3 351 448,86 €
Résultat Rar (3)		8 757 939,21 €	-8 757 939,21 €
(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)			-5 406 490,35 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2018			
Résultat de fonctionnement 2017 (1)	7 292 208,51 €		7 292 208,51 €
Affectation en réserve (4)		5 406 490,35 €	-5 406 490,35 €
(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			1 885 718,16 €

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **50 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget principal 2017 tel que proposé par le Président.

- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.